

conséquence, l'acheteur public ne peut pas exiger la production d'un tel document dans un marché de cette nature.

En effet, pour être pertinent en tant que moyen de preuve du savoir-faire environnemental d'un candidat à un marché public de fournitures, le SME doit avoir des conséquences objectives, pouvant faire l'objet d'une description quantifiée, sur la qualité écologique de la fourniture proposée. Or, la démarche SME porte sur l'organisation de l'entreprise et ne concerne pas toujours, ou de façon identifiable, la conception et la fabrication des produits (voir § 1.4).

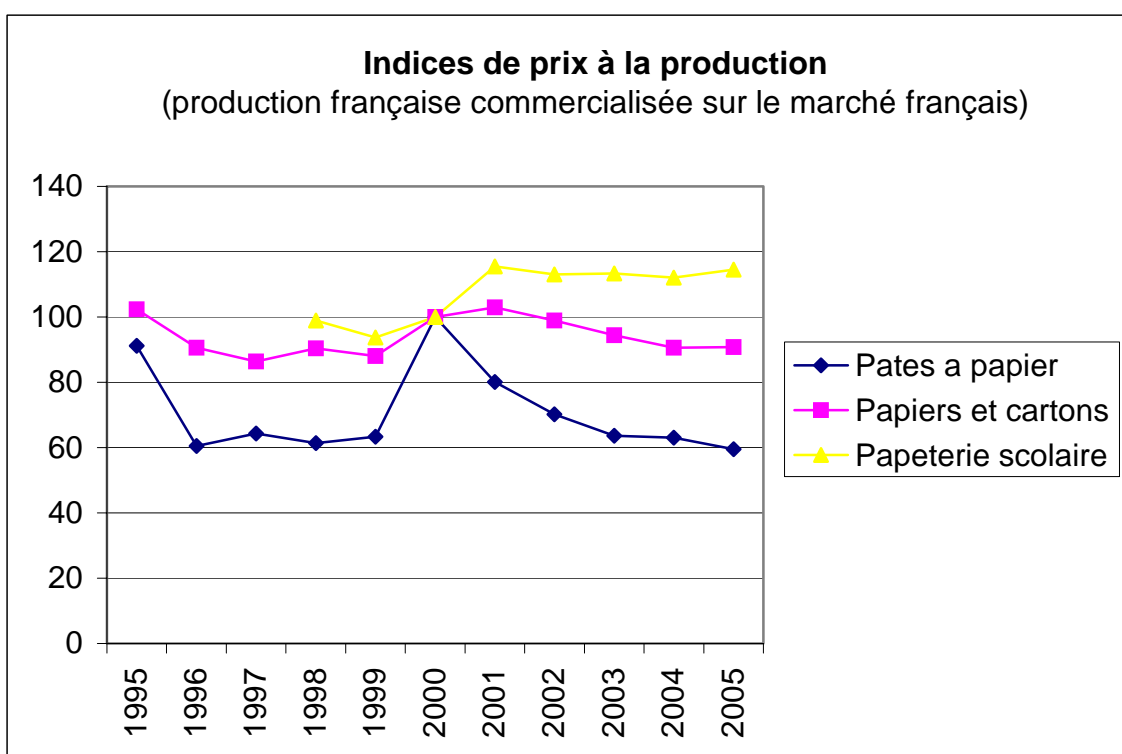
## **2.15 Quels sont les éléments qui composent le prix du papier et quelle est la part de la certification dans ce prix ?**

Le **coût** de fabrication du papier issu de fibres vierges et le **coût** de fabrication du papier issu de fibres recyclées diffèrent dans leur composition en raison de l'utilisation de matières premières et de la mise en œuvre de processus de fabrication différents, sans pour autant qu'un écart en faveur de l'un ou l'autre de ces produits soit systématique. Par contre, il n'en est pas de même s'agissant du **prix** du papier. En effet, le papier est un produit de grande consommation, relativement peu différencié, et qui s'échange sur un marché mondial. Son prix est largement déterminé par les cours mondiaux des matières premières (bois et pâte vierge, papiers récupérés, pétrole).

Les variations de ces cours sont d'une telle amplitude qu'elles dépassent souvent, et de beaucoup, les autres composantes du prix du papier et notamment les coûts de certification.

Néanmoins, il convient de noter que les fluctuations des prix des produits finis correspondent de moins en moins à celles des matières premières au fur et à mesure des transformations successives.

### Illustration de la variation des prix



Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Notes : Indices de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF :  
- Pâtes à papier – Ensemble : jusqu'à avril 2005  
- Papiers-cartons – Ensemble : jusqu'à juin 2005  
- Papeterie scolaire : Jusqu'à juin 2005

Afin de limiter l'effet de ces fluctuations sur les prix de règlement, il est conseillé aux acheteurs publics d'intégrer dans leur marché des clauses de variation de prix. Par ailleurs, le papier est un produit bien adapté au marché s'exécutant à bons de commandes, conclu avec plusieurs opérateurs économiques. Le recours à ce type de marché avec mise en concurrence périodique présente des avantages de souplesse et de régularité dans les approvisionnements et permet d'obtenir le meilleur coût pendant toute la durée de validité du marché. Ce type de marché est particulièrement efficace pour le papier à copier et le papier graphique livrés en ramette.

#### **En ce qui concerne la certification, ses coûts varient d'un système de certification à l'autre.**

Les frais d'obtention d'un écolabel peuvent atteindre quelques milliers d'euros par an. Ils sont proportionnels au chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise sur ses produits écolabellisés, et sont plafonnés (voir annexe B). Pour l'écolabel européen, les coûts sont réduits si l'entreprise a déjà mis en place un système de management de la qualité et des procédures de suivi de sa production.

Les coûts de certification de la gestion durable des forêts et de la chaîne de contrôle (traçabilité) des produits à base de bois comportent, d'une part, des frais prélevés par le système de certification (redevance annuelle pour gestion de la marque) et, d'autre part, des frais prélevés par le certificateur (frais de dossier, frais d'audit). Ces deux éléments de coût sont proportionnels aux hectares de forêt

certifiés, pour la gestion durable des forêts, et au chiffre d'affaires de l'entreprise, pour la traçabilité des produits à base de bois. De plus, ils varient en fonction du système de certification, du certificateur, du type de certification (individuelle ou collective), du nombre de jours nécessaires aux audits. Ils sont généralement de l'ordre d'une dizaine de centimes d'euro par hectare et par an pour la gestion durable des forêts et peuvent atteindre quelques milliers d'euros par an et par entreprise pour la traçabilité (voir annexe B).

L'influence du prix de la certification sur le prix de vente du papier dépend également des volumes vendus. Ainsi, le développement des écolabels et de la certification de la gestion durable des forêts doit permettre de massifier les flux et de réduire cette influence. Contrairement aux pays nord-européens, l'effet d'échelle n'est pas encore obtenu en France pour les produits de qualité écologique, ce qui peut être à l'origine d'un surcoût provisoire.

## **2.16 Est-ce que le papier recyclé coûte plus cher que le papier vierge ?**

**Non.** Il n'existe pas d'analyse statistique qui permette de l'affirmer. Certains papetiers indiquent même que le prix en sortie d'usine du papier recyclé est soit équivalent soit même inférieur au prix du papier vierge. Toutefois, l'acheteur public peut constater quelques fois des différences de prix en défaveur du papier recyclé. Au-delà de pratiques et politiques commerciales visant à montrer qu'un papier de qualité qui, en plus, présente des caractéristiques écologiques, est « nécessairement » plus cher qu'un papier de qualité qui ne présenterait pas de caractéristiques écologiques, il convient d'évoquer ici l'importance des facteurs d'échelle. En effet, encore peu demandé par le marché, le papier recyclé ne bénéficie pas de la même optimisation de circuits logistiques (massification des flux notamment) que le papier vierge. Grossistes et centrales d'achat ne traitent encore ce produit que de manière marginale, ce qui explique un surcoût possible. Pour y remédier, il suffirait que le marché se développe, c'est-à-dire, notamment, que les acheteurs publics demandent du papier recyclé.